

Flash CE P.P.P

Réunion du 27 septembre 2018

Point sur le chiffre d'affaires et les indicateurs de performance :

Août 2018

- CA TTC =	- 13,0%.	Nombre de tickets =	- 8,6%
- Trafic =	- 6,9%	panier moyen =	- 4,8%
- TT =	- 1,9%	Indice de vente =	+ 1,2%
- PVM =	- 5,8%	Quantités vendues =	- 7,6%

Cumul 2018

- CA TTC =	- 5,2%	Indice de vente =	- 0,6%
- Trafic =	- 2,5%	Quantités vendues =	- 1,3%
- TT =	+ 1,9%	Nombre de tickets =	- 0,7%
- PVM =	- 4,0%	Panier moyen =	- 4,6%

Marge

Août 2018 : 52,1% du CA HT total soit – 23,5% par rapport à l'objectif et – 16,0% par rapport à n-1.

Cumul 2018 : 51,3% du CA HT total soit – 14,9% par rapport à l'objectif et – 7,4% par rapport à n-1

Résultats Web août

International : 952K€ soit – 38,9% par rapport à l'objectif et – 25,9% par rapport à n-1

France : 433K€ soit – 52,5% par rapport à l'objectif et – 44,7% par rapport à n-1

Point sur le plan de départs volontaires :

Au 5 septembre, 68 départs sur 208 ont été actés dont 41 PPP et 25 DIRAMODE. Parmi les 41 départs PPP, il y a 19 départs pour NEUVILLE siège, 12 départs pour le dépôt et 10 départs dans les magasins.

Une promesse de vente a été signée le 3 septembre pour 22 magasins et le siège social Fashion Factory au profit de la Foncière NODI pour un prix net de 46,4M€ dont un séquestre de 1,2M€ pour couvrir les travaux de remise en état et de mise en conformité des sites cédés.

La réitération des actes et l'encaissement de ce coût est prévu le 30 novembre. Les loyers s'élèvent à 2,8M€ annuels soit un impact de 200K€ sur décembre 2018.

Volontariat lors des ouvertures dominicales :

La Direction indique qu'il appartient au manager du magasin de trouver une solution pour que celui-ci soit ouvert, surtout si le magasin est situé dans un centre commercial où existent des contraintes d'ouverture fixées par le règlement intérieur.

C'est la Responsable du magasin avec l'aide de l'ADR qui doit trouver un volontaire soit en interne équipe, soit dans d'autres magasins de proximité.

Les élus rappellent l'obligation de la part de la direction, de faire respecter la règle du volontariat dans les magasins.

Organisation des ouvertures et fermetures de magasins :

Plus précisément, il s'agit de la pression exercée sur les vendeuses pour prendre les clés du magasin en l'absence de la RM ou de la RA alors que celles-ci n'y sont pas obligées dans le cadre de leur contrat de travail. Pour certains magasins, l'objectif est de faire des économies d'avenants en sollicitant les vendeuses, même si celles-ci ont plus de 4 jours à faire. Il y a même des menaces de sanction, certes pas écrites mais il est dit que si les vendeuses ne prennent pas les clés, elles n'évolueront pas.

La Direction propose de faire une sensibilisation sur les règles concernant les avenants.

Les élus demandent la possibilité de faire des avenants d'une journée pour les vendeuses afin d'avoir un sentiment de reconnaissance par rapport au travail effectué. Cela faciliterait aussi le travail du Dimanche.

Les élus demandent également que les personnes à qui on confie les clés soient au moins au niveau 4 dans la classification.

La Direction prend note de la revendication.

Télétravail chez Pimkie :

Certains salariés font du télétravail chez PPP. Pour rappel, un test avait été lancé sur la Fashion Factory, il y a un an environ. Ce test a été très positif et la volonté a été d'offrir cette possibilité aux collaborateurs de PPP.

Chaque salarié est libre de choisir le télétravail ou pas, sans validation écrite de son manager. Bien sûr, le leader est garant de la bonne pratique du télétravail. Une communication a été faite sur le sujet.

En termes de matériel, aucun investissement particulier n'est nécessaire mais il faut solliciter le service informatique pour mise en place de la connectivité à distance.

Les modalités de la mise en œuvre du télétravail pour PPP seront précisées au prochain CE ainsi qu'aux salariés.

Mise en place du prélèvement à la source :

Une communication est prévue avec le bulletin de paie de novembre avec un document explicatif.

Le Service Paie est en cours de finalisation des paramétrages des paies.

Le salarié pourra-t-il choisir d'intégrer telle ou telle prime au salaire?

Non parce que cela entraînerait des difficultés au niveau de la paie notamment au niveau de la gestion de l'ancien système et du nouveau. L'ambition étant de simplifier cette gestion, la position de la Direction est l'intégration totale des primes ou de rester sur l'ancien système.

Les élus appellent à la direction qu'elle ne tient pas les engagements qu'elle a pris lors de la négociation de salaires 2018, disant qu'il serait donné la possibilité aux salariés de choisir d'intégrer certaines primes mais pas d'autres.

Commission œuvres sociales :

CADHOC :

Il a été convenu de maintenir les chèques Cadhoc à un montant de 120 euros et de poursuivre les chèques vacances, il faut donc que le CE vote.

Les critères sont : avoir 3 mois continu d'ancienneté au 15 septembre 2018, donc être entré dans les effectifs au 15 juin 2018, et être présent au moment de la distribution.

La mise sous pli pour envoi en magasin, et la distribution sur Neuville se fera le 26 novembre 2018.

Les documents pour les chèques vacances ont été envoyés en magasin pour un retour maximum au 15 octobre si adhésion. Au départ, voir comment faire la communication pour les dépôts.

Partenaire « Bijou » :

C'est le partenariat pour les ventes de Madeleine sur le site de Neuville. Arnaud FAUQUANT prendra le relais pour s'occuper des commandes et livraison.

Dates des prochaines Commissions

Prépa du comité d'entreprise : Mardi 16 octobre 2018 à 16h

La prochaine réunion du CE est prévue le mardi 16 octobre 2018

Retrouvez toutes les infos du C.E Pimkie sur <http://www.ce-pimkie.fr>